

- TUNIS, le 28 NOVEMBRE 1959

LE SECRETAIRE D'ETAT A L'EDUCATION NATIONALE

N° 40 E/P

à Mme la Directrice de l'Ecole Normale
d'Institutrices
à M. le Directeur de l'Ecole Normale
d'Instituteurs
MM. Les Inspecteur des Ecoles Primaires

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint un exemplaire de la circulaire relative aux statistiques du 3 Décembre que j'envoie ce jour à toutes les écoles.

Je vous serais obligé des instructions que vous voudrez bien donner personnellement pour que vous soyez en possession de toutes les statistiques de votre circonscription le 6 Décembre au plus tard.

Vous voudrez bien me faire parvenir un exemplaire de chacune de ces statistiques pour le 12 Décembre. Elles devront être classées par ordre alphabétique et par délégation et être accompagnées d'un état récapitulatif donnant pour chaque délégation le total des élèves par nationalité et le total général.

Un second état récapitulatif dressé par vos soins donnera pour chaque délégation de votre circonscription, la liste des écoles, le nombre de locaux pour chaque école, le nombre de classes par année d'enseignement, l'effectif des élèves par sexe et par année d'études ainsi que l'effectif total au 3 Décembre.

Dans un 3ème état récapitulatif vous donnerez pour chaque délégation la composition du personnel enseignant par catégorie, par nationalité et par sexe. (cf. Tableau n° 2).

N.B.- Le tableau n° 1 est destiné à vous permettre de veiller à ce que les maîtres les plus qualifiés soient chargés des grandes classes.

L'état du personnel des cours complémentaires doit être visé par vos soins pour qu'il en soit tenu compte pour la rémunération des heures supplémentaires.

Vous indiquerez dans un 4ème état, et par ordre alphabétique, les différentes écoles de votre circonscription ayant une liste d'attente. Vous noterez pour chacune de ces écoles le nombre d'enfants inscrits sur la liste d'attente, votre avis sur l'opportunité et la possibilité d'ouverture de classes à la rentrée du congé de l'hiver pour résorber ces listes d'attente.

Enfin un 5ème état récapitulatif fera ressortir pour chaque délégation le nombre des nouveaux inscrits, le nombre d'enfants ayant quitté l'école, l'augmentation ou la diminution des effectifs.

.../...

En ce qui concerne les écoles à faibles effectifs je vous serais obligé d'inviter les directeurs ou chargés d'école à entrer en rapport avec les autorités locales et à faire autour d'eux la propagande nécessaire pour avoir des effectifs plus nombreux et une fréquentation régulière.

Je vous remercie du soin que vous voudrez bien apporter à l'établissement de ces états statistiques qui me seront particulièrement précieux./.

P. Le Secrétaire d'Etat à
l'Education Nationale et p. o.
Le Chef du Service

M. BAKIR